



ville d'Annay

Annexe de "La Vie Annaysienne"

COMPTE-RENDU

RÉUNION DU 28 FÉVRIER 2017

Présents :

Monsieur TERLAT Yves
Madame MOREN Michèle
Monsieur DANCOISNE Albert
Madame DUPAYAGE Angèle
Monsieur CHATELAIN Lucien
Madame BEAUCOURT Astrid
Monsieur DEDOURGE Tony
Madame CHRISTMANN Chantal
Monsieur GAPENNE Marcel
Madame CROMBEZ Nadia
Madame PARISOT Michèle
Monsieur VANDENBORREN Claude
Monsieur DRUELLE Claude
Monsieur LEGRIN Alain
Monsieur FROISSART Pascal
Madame WATTIEZ Laurence
Monsieur LELEUX Pascal
Monsieur KUSNIREK David
Monsieur BIDAULT Bernard
Monsieur BOURSIER Yves

Excusés :

Madame DELANNOY Nathalie
(pouvoir à Madame CHRISTMANN)
Monsieur MATTEI Daniel
(pouvoir à Madame MOREN)
Madame SOWINSKI Yvelise
(pouvoir à Monsieur DANCOISNE)
Madame DEMEYERE Martine
(pouvoir à Madame BEAUCOURT)
Monsieur BRULIN Frédéric
(pouvoir à Madame PARISOT)
Madame SWINIARSKI Andrée
(pouvoir à Monsieur LELEUX)

Absents :

Madame SEGARD Marie
(Monsieur LELEUX avait annoncé son retard)



Dans son introduction, Monsieur le Maire a annoncé le démarrage des travaux d'aménagements sur le site des Gabions, projet qui est en suspens depuis quelques années en raison d'un défaut de montage global du projet par Pas-de-Calais Habitat. Un deuxième aménageur a donc négocié l'acquisition des parcelles délaissées par Pas-de-Calais Habitat. Après de nombreux échanges et la médiation de la municipalité, les deux aménageurs ont trouvé un accord pour que les branchements de réseaux se complètent. Les travaux sont prévus pour le printemps.

Pour Pas-de-Calais Habitat, le permis d'aménagement inclut trente logements libres de constructeur. Ce projet se substitue au projet initial de constructions mitoyennes en accession sociale à la propriété alors qu'une partie de ces terrains appartenant à la commune ont été vendus 4€ du m² ! La Municipalité a demandé qu'une étude soit menée pour la création d'appartements partagés et un espace intergénérationnel en rez de chaussée dans le collectif prévu.. Pour SOAMCO, ce sera 50 logements libres de constructeur. L'aménageur a également accepté la demande de la Municipalité d'ajouter 16 locatifs sociaux et 13 parcelles en accession à la propriété.

Monsieur le Maire est également revenu sur les différents problèmes d'assainissement. Sous la pression

des élus annaysiens, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a apporté un projet qui permettrait de régler les problèmes d'inondations sur le «Bas d'Annay» avec une redirection des eaux de surface (rue du 1er Mai, Lefort et Vicaine, parking du stade) vers la prairie en contrebas et la création d'une noue et un bac de réserve à hauteur du parking du stade.

D'autres lieux ont également subis des inondations. Les services communaux réfléchissent aux solutions à apporter. D'autres questions restent encore à poser comme les secteurs non desservis par l'assainissement collectif, la gestion des eaux de surface dans les nouvelles réalisations et la réparation des dégâts causés au milieu naturel du marais en particulier.

Pour terminer, Monsieur le Maire a évoqué le projet de « Parc d'Intérêt Intercommunal » en collaboration avec les villes de Harnes, d'Estevelles, de Pont à Vendin et de Meurchin. La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin apporte son soutien à ce projet d'envergure en mandatant l'Agence d'Urbanisme de l'Artois pour la définition de ce projet et par la suite la maîtrise d'œuvre qui nécessitera une labellisation EURALENS afin de bénéficier d'aides publiques en conséquence.

1. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Conformément aux articles 11 et 12 de la Loi d'Orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, le débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu lors de la séance sur la base d'un rapport proposé par Monsieur le Maire.

Madame BEAUCOURT a commenté le résultat de clôture provisoire en retrait 2016 en soulignant l'impact significatif de la baisse des dotations de l'Etat et du versement de la provision pour charges suite à l'arrêt de la concession du Bois des Mottes. Elle a balayé la situation financière de la Commune au niveau des emprunts (dont 2 prennent fin en 2018), des impôts locaux dont les taux communaux devraient rester identiques en 2017 et des dépenses liées au Personnel qui devraient évoluer à la hausse en raison de la réorganisation des carrières des agents applicable depuis le 1er janvier 2017 (P.P.C.R). Elle a annoncé poursuivre une vigilance de tous les instants pour stabiliser les dépenses de fonctionnement et le recours aux subventions à chaque fois que cela sera possible.

Madame MOREN, Adjointe aux affaires sociales a ensuite pris la parole en retraçant les aides apportées aux personnes en situation de précarité (bons alimentaires, chèques-eau, aides sur l'énergie, le logement. ...) Elle a souligné l'efficacité du service « accompagnement RSA » grâce à une gestion directe des bénéficiaires par la Commune et a également mentionné des actions collectives mises en place telle le « défi familles à énergie positive ». Elle a proposé de poursuivre et d'intensifier l'accompagnement des familles malgré un manque de moyens qui se fait durement sentir.

Madame DUPAYAGE, déléguée à la santé, aux personnes âgées et handicapées a pris le relais en dressant un bilan quantitatif et qualitatif des actions menées en direction de la santé. Elle précise qu'à chaque action mise en place, tous les partenaires possibles sont sollicités afin de parvenir à l'efficacité. Elle signale des appels à projets auprès de l'Agence Régionale de la Santé, la CARSAT, la Fondation de France afin de dégager plus de moyens dans ce domaine sur la commune. Elle déplore la disparition de l'aide du CLIC et prévoit des difficultés à venir en 2017. Compte tenu du succès de ces actions, elle propose de les poursuivre en 2017, notamment le forum « Santé » qui sera de nouveau organisé après les vacances d'été. Elle évoque aussi la signature d'une convention de partenariat avec l'association ACTIOM qui devrait permettre à tout un chacun une meilleure couverture de santé. Elle conclut enfin en évoquant le montage du projet d'immeuble partagé adapté aux seniors et/ou handicapés sur le site des « Gabions », avec un self intergénérationnel dédié aux scolaires, mais aussi avec la possibilité pour les seniors d'y aller déjeuner.

Monsieur DANCOISNE, adjoint délégué aux affaires scolaires et à l'enfance rappelle que depuis trois ans, les écoles sont dotées régulièrement de matériel numérique. Il détaille le projet 2017 pour un budget de 18 968,00 € H.T. Il expose ensuite les travaux réalisés dans les écoles. Il précise que dans le cadre du plan « Vigipirate » l'installation d'alarmes spécifiques. Les classes de découvertes seront reconduites en 2017 (2 classes pressenties). Il se réjouit d'un bilan remarquable des TAP. Sur le plan de la culture, il prévoit de « rafraîchir » les peintures de la bibliothèque, ce qui permettra de proposer de nouvelles activités dans le cadre des TAP et de l'accueil des familles. Le Budget « Bibliothèque » devrait être à budget constant avec des actions plus diversifiées. En ce qui concerne les manifestations culturelles, des opérations de mutualisation avec la Ville de Meurchin ont permis d'offrir aux enfants des spectacles de grande qualité. Les « Journées du Patrimoine » seront reconduites, tout comme les actions « Tiot Loupiot » ou encore « Le Festival des Enchanteurs ».

Madame SOWINSKI étant excusée, **Monsieur DANCOISNE** annonce l'ouverture en 2017 d'un LAEP (Lieu d'accueil enfants-parents) basé au Centre Social Bergerand. Le RAM-DAM quant à lui, atteint sa vitesse de croisière et devrait se voir compléter en aménagements et équipements.

En matière de sécurité et de lutte contre l'incivilité, **Monsieur LEGRIN**, conseiller délégué à la sécurité insiste sur la nécessité d'associer les habitants. Ainsi, des auteurs de dépôts sauvages ont pu être identifiés et poursuivis en 2016. Un programme de mise en place de vidéo-surveillance est en cours au centre Social Bergerand. Des potelets seront installés sur différents secteurs qui posent problème en termes de sécurité et une signalisation adaptée afin de renforcer la sécurité sera installée dans certains secteurs.

Madame CHRISTMANN, Adjointe déléguée au logement dresse le constat des permanences logement mises en place sur la Commune. Elle rappelle que la Commune est devenue en 2016 Service enregistreur de la demande de logement social, ce qui procure de multiples avantages tant pour les services que pour les annaysiens. Elle évoque enfin les différents programmes de construction de logements sur la commune, Route de Lille, Les Gabions. . .

Monsieur DEDOURGE, Adjoint délégué à la Jeunesse propose, compte tenu de la réussite des précédentes expériences, de reconduire la colonie de vacances, la destination 2017 pourrait être Cassis pour un budget sensiblement identique. Des actions culturelles pourraient être proposées pour les plus âgés autour de concerts, scènes ouvertes. . . Un travail pour offrir des mini-séjours en hébergement en dur dans le cadre des accueils de loisirs est à l'étude (afin d'éviter les annulations en cas d'intempéries). Il propose de reconduire les jobs d'été mais aussi d'étendre ce dispositif au mois d'hiver (pour l'opération « voisins » en particulier. Enfin, l'accompagnement des sociétés sportives sera poursuivi. L'installation de pare-ballons au stade ainsi que la construction d'un City-stade Cité Leclerc sont en projet.

Dans le domaine des travaux, **Monsieur CHATELAIN**, insiste sur la nécessité d'accorder une attention particulière à l'entretien et à la rénovation des bâtiments communaux. Il cite ainsi le Groupe Scolaire Péri, bâtiment particulièrement énergivore dont les travaux d'amélioration pourraient bénéficier de subventions non négligeables de la Fédération Départementale de l'Energie. Il évoque ensuite deux prochains programmes de travaux de modernisation de l'éclairage public, eux aussi, largement subventionnés par la FDE. Il annonce également la réalisation d'un passage-piéton déporté au lieu-dit La Concurrence comprenant 2 quais de bus totalement pris en charge financièrement par le Syndicat Mixte des Transports. Il expose ensuite les projets d'extension devenus nécessaires de l'ancien temple : Ils devraient permettre un stockage supplémentaire et de meilleures conditions d'hygiène et de propreté (assainissement et point d'eau). Il aborde enfin les problèmes de saturation du cimetière, son extension à envisager sérieusement, et la procédure de reprise des concessions entamée depuis l'année dernière. Il conclut sur l'obligation de valider un plan de circulation afin d'agir efficacement sur les problèmes de circulation et de stationnement.

Monsieur GAPENNE, conseiller délégué au logement dresse les actions de lutte contre l'habitat indigne, notamment les relevés d'Observations Logement chez les habitants et les procédures en cours.

Aucune remarque supplémentaire n'étant apportée, Monsieur le Président clôt le débat.

2. CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AVEC LE DÉPARTEMENT - CRÉATION D'UN PASSAGE-PIÉTONS DÉPORTÉ

Le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention temporaire d'occupation avec le Département du Pas-de-Calais dans le cadre de la réalisation d'un passage-piétons déporté au droit de la ligne « Concurrence » situé Route de Lille.

Adoptée à l'unanimité

3. CONVENTION D'ENTRETIEN AVEC LE DÉPARTEMENT - CRÉATION D'UN PASSAGE-PIÉTONS DÉPORTÉ

Le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention d'entretien avec le Département du Pas-de-Calais dans le cadre de la réalisation d'un passage-piétons au droit de l'arrêt de ligne « Concurrence » situé Route de Lille.

Adoptée à l'unanimité

4. ZAC DU BOIS DES MOTTES - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA COMMUNE ET TERRITOIRE 62

La concession d'aménagement du Bois des Mottes en cours avec Territoires 62 n'a pas été prolongée après la date du 22 novembre 2016. Le bilan de clôture transmis par le concessionnaire a fait apparaître un déficit de 1 201 697,36 € qui aurait dû être à la charge de la commune selon les conditions du contrat. Suite aux irrégularités relevées par la Commune, des discussions se sont engagées entre les parties en vue de parvenir à une clôture amiable et transactionnelle de la concession d'aménagement. Un protocole transactionnel a donc été établi sur la base d'une sortie de convention ramenée à 500 000,00 €. Présenté en Conseil Municipal, le document de sortie de convention a donc été adopté à la majorité.

Madame Moren prend la parole en évoquant le « feuillet » Artois Développement dans la région et ses nombreuses irrégularités mises à l'index par la Cour des Comptes. Elle rappelle, Tracts de Mr LELEUX à la main, le surprenant volte-face de celui-ci. Elle mentionne alors quelques passages du rapport de la Cour des Comptes notamment les agissements du Directeur ou encore les décisions prises en amont sans évaluation des risques. A ce jour, seulement 23 % de logements ont été construits. Elle rappelle l'appréciation de la Cour des Comptes qui mentionne l'incapacité de la société à justifier de la rémunération de l'aménageur par opération. Elle ajoute aussi que les avocats et experts de la Ville ont relevé des irrégularités sur le dossier annaysien. La pugnacité des élus annaysiens a permis de ramener le déficit de 1,2 millions d'euros à 500 000,00 €. De plus, la Commune redeviendra propriétaire des terrains qu'elle pourra revendre non plus à 2,00 € le mètre carré dorénavant mais à leur juste valeur.

Monsieur KUSNIREK sollicite la remise de l'intervention de Mme MOREN. Monsieur le Maire rétorque que celle-ci sera retranscrite le plus fidèlement possible dans le compte rendu de la réunion de conseil municipal. Monsieur BOURSIER souhaite savoir ce que va devenir ce secteur. Monsieur le Maire précise que la ZAC existe toujours. La déclaration d'utilité publique va tomber courant 2017 mais il confirme qu'il faut reprendre l'opération sous une forme à définir de façon urgente. Il ajoute aussi qu'il faudra traiter les maisons occupées par les familles ABDEMEZIEN ET LELIEVRE qui, bizarrement étaient partie prenante du projet.

Monsieur BOURSIER signale que les terrains au Quai d'Annay ont été cédés à 12,00 € le mètre carré. Monsieur VANDENBORREN évoque les différentes liquidations en cours dans la région et félicite Monsieur le Maire pour le compromis qui a été trouvé sur Annay. Madame CHRISTMANN en fait de même, à la suite de quoi Monsieur LELEUX réclame la diffusion d'une publication expresse. Monsieur le Maire conclut sur ce point en rappelant les coûts engendrés par la restructuration de la Cité Leclerc, coûts entièrement supportés par la Commune à l'époque soit plus de 2 Millions d'euros et insiste sur la réponse de Madame la Préfète mettant en défaut Mr LELEUX sur ses accusations diffamatoires sur la gestion financière communale.

Contre : M.M. Leleux - Swiniarski - Kusnirek - Bidault - Segard - Boursier

1) Débat d'orientation Budgétaire

Le conseil municipal de ce 28 Février a démarré sur le débat d'orientation budgétaire au cours duquel chaque adjoint et conseiller délégué a mis en évidence, avec satisfaction, un réalisé important des actions 2016 et les perspectives municipales importantes à venir pour 2017.

2) Convention d'aménagement du Bois des Mottes.

A notre arrivée en 2014, nous avons dû assumer le lourd passif de cette convention. En effet, la prolongation de cette convention qui se terminait en 2015 était irrégulière et nécessitait des modifications substantielles ; ce qui a été confirmé par l'avocat de la commune. Cet accord voté par l'ancienne municipalité prévoyait la prise en charge à 100% par la ville des pertes financières de l'opération d'aménagement, du jamais vu dans ce type de convention. Ce cadeau empoisonné de l'ancienne municipalité faisait peser sur le budget communal une dette de 1 234 000€. Les élu(e)s de l'Union Annaysienne ont géré avec une très grande clairvoyance la sortie de cette convention de la ZAC du bois des mottes. La solide expertise financière, réalisée par les experts nommés par la ville du passif de cette convention entre 2005 et 2013, a permis que Territoires 62 accepte les propositions que nous avons faites.

Le nouveau protocole d'accord entre la commune et l'aménageur a conclu à **une réduction de 734 000€ de sur les 1 234 000 € réclamés à notre arrivée**. La part financière de la ville est donc abaissée à 500 000€ et la commune récupère ainsi les terrains du bois des Mottes non construits. Nous avons sagement déjà réalisé 250 000€ de provision sur le budget de 2016 pour régulariser cette somme. Malgré le montant restant à charge, c'est un bon résultat pour la commune. Nous pouvons tranquillement nous mettre au travail pour reprendre le projet sur des bases nouvelles et saines. Nous l'avons toujours dit : on ne peut construire de projet pour Annay, sans l'accord de tous, en partageant les mêmes objectifs de respect de chaque Annaysien. L'opposition ne nous a pas suivis, peut être préférerait-elle faire payer par la ville le déficit total de 1 230 000€ qu'une bonne partie de ces élus ont accepté et contribué à créer avec les accords qu'ils ont signés avec Artois Développement /Adévia/Territoire62.

3) Le plan local d'urbanisme. Ce fut ensuite la question de la maîtrise des choix pour les règles d'urbanisation de la commune. Nous avons choisi de nous opposer au transfert de cette compétence à la CALL de Lens/Liévin. Nous voulons continuer à décider à Annay de ce qui pourrait se construire à Annay. Ce n'est pas à la communauté d'agglomération et sans l'approbation des Annaysiens que les choses peuvent se décider. C'est aux élus communaux de notre commune de prendre ces responsabilités ; ils sont en relation directe avec la population qui saura leur dire leurs erreurs et qui, surtout, sauront participer au développement de notre village. Les élus d'opposition, préférant que l'avenir de la ville d'Annay se décide à Lens, ont malheureusement voté contre cette délibération.

Vos élu(e)s de L'Union Annaysienne : Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Lucien Chatelain, Astrid Beaucourt, Daniel Mattéi, Nathalie Delannoy, Tony Dedourge, Laurence Wattiez, Alain Legrin, Yvelise Sowinski, Claude Vandenborren, Chantal Christmann, Claude Druelle, Michèle Parisot, Pascal Froissart, Martine Demèyere, Marcel Gapenne, Nadia Crombez, Frédéric Brulin.

Un Débat d'Orientation Budgétaire stérile...

Le **Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B)** est censé fixer les orientations budgétaires de l'année, présenter les engagements pluriannuels envisagés et la structure de la gestion de la dette.

Le D.O.B. doit aussi donner, pour les années futures, l'information sur la programmation des principaux projets, leur plan d'investissement associé faisant apparaître les prévisions de dépenses et de recettes ainsi que l'impact éventuel sur les charges induites de fonctionnement du budget de la commune.

Stérile, le D.O.B. n'a pas permis d'entrevoir la nature des orientations budgétaires à venir tant les données apportées sont restées approximatives, évasives et sans lisibilité.

Andrée SWINIARSKI, Marie SEGARD, Bernard BIDAULT, David KUSNIREK, Yves BOURSIER et Pascal LELEUX, Conseillers municipaux du groupe "Rassemblement pour l'avenir".

5. OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « PLAN LOCAL D'URBANISME » À L'INTERCOMMUNALITÉ

Le Conseil Municipal à la majorité décide de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (dispositions de l'article 136 de la loi du 24 mars 2014).

Contre : M.M. Leleux - Swiniarski - Kusnerek - Bidault - Segard - Boursier

6. RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - DÉFINITION DES MODALITÉS DE CONCERTATION

Le Conseil Municipal décide de prescrire la révision du PLU, de mener la procédure, de fixer les modalités de concertation, de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat et solliciter une dotation de l'Etat

Abstentions : M.M. Leleux - Swiniarski - Kusnerek - Bidault - Segard - Boursier

7. DEMANDE DE SUBVENTION SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL – PROGRAMME D'ACCESSIBILITÉ

Le Conseil Municipal autorise le dépôt d'une demande de subvention au taux maximum au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local dans le cadre des travaux liés au programme d'accessibilité de la commune dont le coût estimé est de 84 310,00 € HT. Monsieur LELEUX souhaiterait obtenir l'état des subventions obtenues l'année précédente. Monsieur le Maire annonce qu'un document sera produit.

Adoptée à l'unanimité

DEMANDES DE SUBVENTION D.E.T.R

Le Conseil Municipal autorise le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre de la DETR pour :

- **8** - le programme d'accessibilité de la Commune. La subvention sollicitée est de 21 077,50 € HT
- **9** - la création d'un City-stade et le réaménagement du terrain de football en schistes Cité Leclerc. La demande de subvention au titre de la D.E.T.R se chiffre à 16 350,00 € HT. Le département est sollicité à hauteur de 20 280,00 € HT sur le City-stade, 4 050,00 € sur la sécurisation du site, l'UEFA à hauteur de 25 000,00 €, la réserve parlementaire de Mr WATRIN, Sénateur du Pas-de-Calais à hauteur de 10 000,00 €, le reste à charge pour la commune étant de 18 820,00 € HT.
- **10** - la rénovation de l'éclairage public. La demande de subvention au titre de la D.E.T.R se chiffre à 10 407,50 € HT
- **11** - les travaux de rénovation de voiries et mises aux normes en termes d'accessibilité des bâtiments. La demande de subvention se chiffre à 26 215,00 € ht
- **12** - les investissements en matériels informatiques, et en vidéo-projecteurs interactifs dans les écoles communales. La demande de subvention au titre de la D.E.T.R se chiffre à 4 742,19 € HT. Pour ce projet une subvention de 8 500,00 € a été obtenue auprès de Monsieur DELCOURT, député.

Adoptée à l'unanimité

13. COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIÉVIN-MISE EN CONFORMITÉ DES STATUTS (LOI NOTRE)

En vertu des dispositions de la loi NOTRe, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est tenue à la mise en conformité de ses statuts, notamment au niveau des compétences qu'elle exerce qui s'élargit dorénavant. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la mise en conformité de ces statuts.

Abstentions : M.M. Terlat - Moren - Dancoisne - Dupayage - Chatelain - Beaucourt - Delannoy - Dedourge - Christmann - Mattei - Gapenne - Crombez - Parisot - Sowinski - Vandenborren - Demeyere - Druelle - Legrin - Brulin - Froissart - Wattiez

14. ADHÉSION À EURALENS

Dans le cadre d'un projet intercommunal (requalification des espaces naturels) qui pourrait concerner les communes d'Estevelles, Meurchin, Pont-à-Vendin, Harnes et Annay, il apparaît opportun d'obtenir la labellisation « Euralens » qui permettrait d'obtenir des aides financières. Le Conseil Municipal valide l'adhésion à EURALENS et autorise Monsieur le Maire à régler la cotisation annuelle (1 000,00 €)

Adoptée à l'unanimité

15. PROJET DE GÉO-LOCALISATION DES TOMBES DES ANNAYSIENS « MORTS POUR LA FRANCE » DANS LE CIMETIÈRE

Le Conseil Municipal donne son accord pour bénéficier du projet de géolocalisation des tombes des soldats « morts pour la France » porté par l'association « Le Souvenir Français ». Les frais de géolocalisation qui se chiffrent à 4 452,00 € TTC seront pris en charge par « Le Souvenir Français », la commune devant organiser la remise en état sommaire de la sépulture et l'information des familles concernées.

Adoptée à l'unanimité

16. DEMANDE DE SUBVENTION FAFA (FILETS FOOT)

Afin de mettre fin aux plaintes des riverains du stade de football, le Conseil Municipal valide le projet d'installation de pare-ballons et autorise le dépôt d'une demande de subvention à la Fédération de football amateur pour un montant de 5 000,00 € soit 50 % du projet.

Adoptée à l'unanimité

17. RENOUELEMENT D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DROIT DE CITÉ

Le Conseil Municipal décide de renouveler son adhésion à l'association Droit de Cité pour l'année 2017, l'objectif étant de disposer de moyens supplémentaires afin de développer les activités culturelles de la commune, le coût annuel étant de 3 403,20 €.

Contre : M.M. Leleux - Swiniarski - Kusnerek - Bidault - Segard - Boursier

18. CONVENTION AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Dans le cadre de projets communaux autour des plantations et des espaces naturels communaux, il semble possible de recruter un agent en mission de service civique 24 heures par semaine sous réserve d'adhérer à La Ligue de l'enseignement. Le Conseil Municipal autorise donc à l'unanimité l'affiliation de la commune à cette association et la signature de la convention de mise à disposition d'un jeune volontaire, le coût mensuel étant de 577,08 € dont 470,14 € sont versés par l'Etat (une majoration est possible si la famille est éligible au BRSA) et 106,94 € seront versés par la Commune.

Adoptée à l'unanimité

19. DEMANDE DE SUBVENTION AU SMT

Le Conseil Municipal autorise les travaux de réalisation de deux quais de bus, route de Lille au lieu dit « La Concurrence » et sollicite du Syndicat Mixte des Transports une subvention à hauteur de 10 000,00 € par ouvrage réalisé.

Adoptée à l'unanimité

La séance est levée à dix neuf heures trente minutes